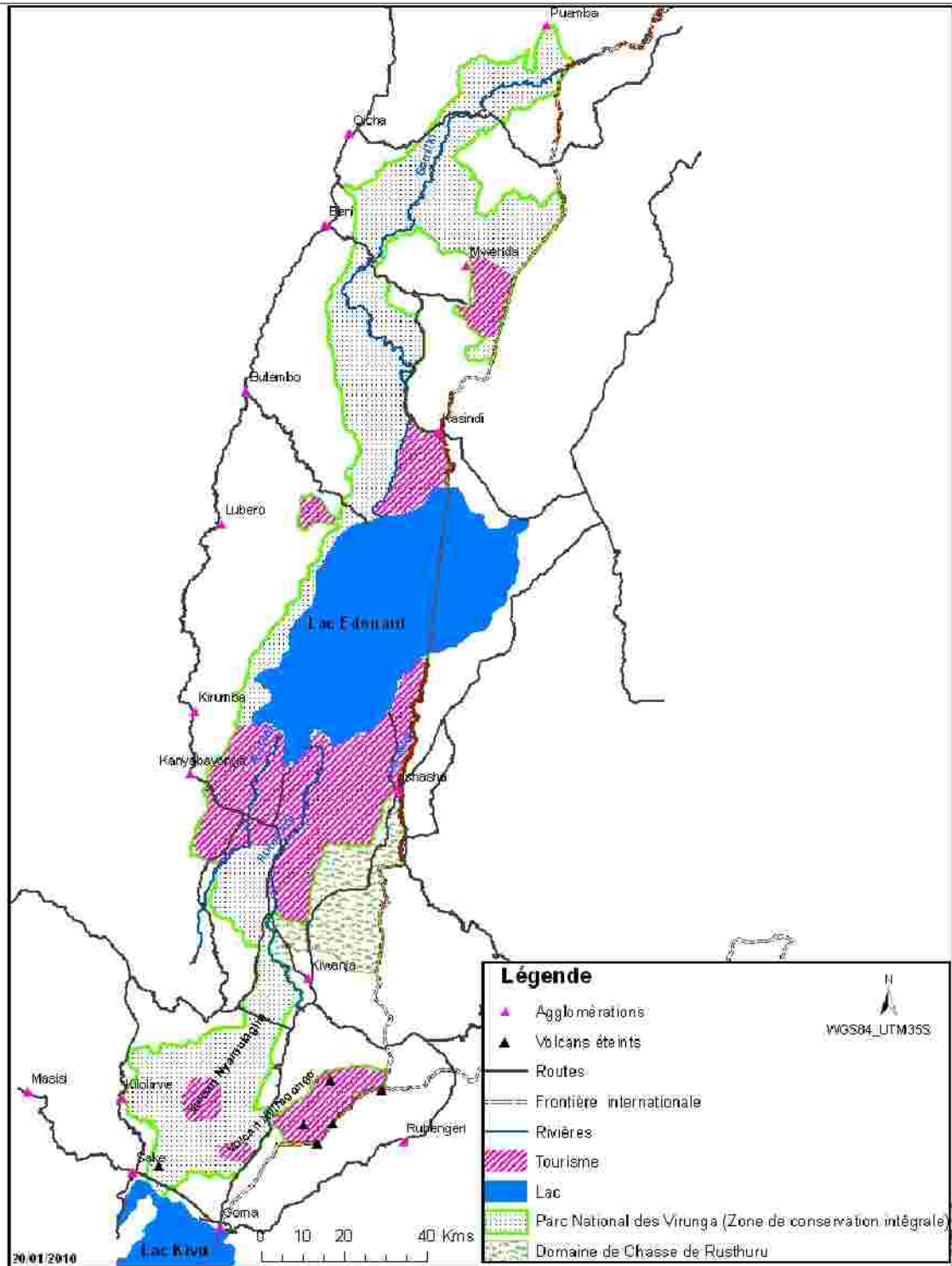


PARC NATIONAL DES VIRUNGA

Carte



Source: draft du plan de gestion 2011-2015

Superficie : 784 368 ha

Catégorie IUCN : II

Label international : Site du patrimoine mondial et site Ramsar

Principales pressions

- Braconnage (amplifié par la présence de rebelles armés dans l'AP),
- Pêche illicite,
- Pacage d'animaux,
- Carbonisation (pour la production de charbon de bois),
- Coupe de bois et déforestation,
- Empiètement des cultures a l'intérieur de l'AP,
- Présence de villages a l'intérieur de l'AP et installation des services de l'Etat a l'intérieur de l'AP,
- Feux de brousse incontrôlés.

Principales menaces

- pression démographique,
- immigration non contrôlée,
- pollution chimique de l'eau,
- exploration et exploitation pétrolière (cette dernière ayant en fait commencé en début 2011).

1. Contexte : d'où part-on ?

Acte et date de création

Le parc national des Virunga (PNVi) a été créé par décret royal le 21 avril 1925.

Propriétaire foncier : Etat congolais

Institution de gestion : ICCN

Projets en cours sur l'aire protégée

De nombreux partenaires appuient les activités de gestion de l'AP : WWF, WCS, ACF (African Conservation Foundation), GO (Gorilla Organisation), MGVP (Mountain Gorilla Veterinary Project), DFGI (Diane Fossey Gorilla International), UE, PICG (Programme International de Conservation des Gorilles), SZF (Société Zoologique de Francfort), UNESCO (appui à la protection, formation à la recherche), etc.

Il y a également des partenaires qui ont appuyé l'AP par le passé mais dont les activités sont terminées aujourd'hui ou en cours de terminaison : Université de Liège, WWF (sensibilisation, recherche scientifique), UICN, UE (appui pour la surveillance et la réhabilitation d'infrastructures), Coopération Belge, SZL (Société Zoologique de Londres), etc.

Limites de l'aire protégée

L'AP est délimitée en partie par des repères naturels (rivières, lacs, route), et en partie par des panneaux signalétiques et des bornes posées en 1937. Le dernier

entretien de ce bornage a été fait en 2003. Les gestionnaires pensent que les limites ne sont pas signalées de manière adéquate. Les populations ont d'ailleurs retiré certains panneaux signalétiques. Les communautés riveraines connaissent les limites mais certaines d'entre elles revendiquent des terres à l'intérieur de l'AP.

Le règlement de l'aire protégée

La conservation dans l'AP est encadrée par le décret royal et l'ordonnance loi 69/041 du 22 août 1969 et la loi 0011 portant code forestier.

2. Planification : à quoi veut-on arriver ?

Objectifs actuels de gestion

Aux yeux des gestionnaires, l'objectif général de l'aire protégée consiste à protéger la biodiversité de l'AP en général, et notamment les gorilles de montagne, en favorisant la recherche scientifique, en promouvant le tourisme et en sensibilisant les communautés.

Le projet de plan de gestion, quant à lui, énumère les « cibles de conservation ». Ce sont les éléments les plus importants de la biodiversité de l'AP et qui nécessitent donc une gestion. Les cinq cibles de conservation du parc sont la préservation de la couverture forestière, le maintien de la contiguïté des différents habitats et de l'intégrité des limites du parc, la conservation de populations viables d'espèces phares (grands singes et mammifères de savane) et le maintien du potentiel halieutique du lac Edouard.

Configuration de l'aire protégée

L'aire protégée comprend deux zones de gestion différentes : une zone de protection intégrale et une zone dédiée au tourisme. Mais les différentes règles de gestion propres à chacune de ces zones ne sont pas effectivement appliquées sur le terrain.

Plan de gestion/aménagement et plan de travail

Le plan de gestion 2011-2015 a été finalisé et est à la signature des autorités pour approbation. A l'heure actuelle, les gestionnaires exécutent leurs activités sur la base du plan de travail élaboré en janvier 2010 et réactualisé tous les trois mois. Ces activités courantes de gestion ne sont pas menées à terme par manque de moyens.

Suivi évaluation

Il n'existe pas de mécanisme de suivi des activités réalisées. Le plan de gestion que les indicateurs qui permettront de suivre l'impact des activités de gestion sur la conservation des ressources naturelles du parc sont les comptages et inventaires sur les espèces de grands singes, sur les mammifères de savane et sur les poissons du lac.

3. Intrants: de quoi a-t-on besoin?

Moyens humains

Il y a au total environ 400 personnels permanents dont un chef de site, un chef de site-adjoint, et sept chefs de secteur. Les gestionnaires pensent que le personnel est

trop âgé, même si le nombre d'employés est adapté aux activités de gestion du site.

Poste occupé	Nombre	statut
Chef de site	1	Personnel permanent
adjoint	1	Personnel permanent
Cadre de collaboration	21	Personnel permanent
Chefs de secteur	7	Personnel permanent
Personnel d'exécution	350	Personnel permanent
journalier	16	Personnel temporaire

Recherche

Il n'y a pas d'activités de recherche dans le parc car les priorités de gestion à l'heure actuelle sont le contrôle et la surveillance.

Moyens financiers

Le budget alloué à l'AP provient essentiellement des bailleurs extérieurs. Les gestionnaires de l'ICCN présents à l'atelier ne connaissaient pas le montant du budget alloué par les partenaires pour le fonctionnement de l'AP.

4. Processus de gestion : comment s'y prend-on ?

Gestion des ressources naturelles

Il n'existe pas de mécanismes de gestion des feux ni d'autre mécanisme de gestion active des ressources naturelles.

L'application de la loi

Il y a actuellement 350 personnes chargées de la surveillance sur le terrain. 80% de ces personnes connaissent tous les textes et règlements qui décrivent les principes du contrôle des activités illégales dans l'AP et ils ont les compétences nécessaires pour procéder à des arrestations ou à des contraventions. Mais le personnel n'est pas suffisamment formé en matière d'application des procédures judiciaire et en matière de stratégie de surveillance. Il manque aussi de moyens logistiques pour travailler. Il faut souligner qu'une surface conséquente de l'AP échappe au contrôle à cause de l'instabilité politique qui règne dans la zone.

Il y a eu environ 400 arrestations pour activités illégales en 2010. Il s'agissait de pêche illicite, braconnage sur des grands mammifères, empiètement dans le parc, collecte de bois, circulation illicite, etc. Les contrevenants provenaient des villages riverains, des villages implantés dans l'AP et des centres périurbains. Ils ont été transférés aux instances juridiques concernées et une amende transactionnelle leur a été infligée.

Inventaires des ressources

Les derniers inventaires datent de 2010 et ont été effectués sur les mammifères de savane et sur les gorilles de montagne. D'autres données sur les gorilles et les hippopotames avaient été collectées en 2008, par ACF en collaboration avec l'ICCN, et SZF. Ces données ne sont pas disponibles pour les gestionnaires.

Gestion du personnel

30% du personnel de surveillance et 50% du personnel administratif n'ont pas le profil adapté à leur poste. Mais la majorité du personnel n'est pas recyclé. Il y a des besoins en formation dans les domaines suivants : planification, droit, tourisme, suivi écologique, stratégie de surveillance, gestion des conflits avec les communautés, cartographie participative.

Cependant les retards de versement des salaires des agents de l'ICCN et les différences salariales entre ICCN et personnel pris en charge par les partenaires, pénalisent parfois la gestion du personnel.

Gestion du budget

La gestion du budget est assurée par les partenaires et dépend en grande partie du budget de l'Union Européenne. A noter qu'il existe un mécanisme de récolte des fonds via le site web Gorilla.cd.

Infrastructure et équipement

L'AP dispose d'un bureau administratif, de bâtiments pour les gardes, de gîtes, d'une douzaine de véhicules appartenant à l'ICCN (dont six camions), d'équipements de bureautique (ordinateurs, etc.), de 20 GPS, de la téléphonie. En termes d'infrastructure d'aménagement, il n'y a que des pistes touristiques non aménagées. Toutes ces infrastructures sont partiellement entretenues.

Education et Sensibilisation

Pour la sensibilisation et l'éducation environnementale, les canaux d'information utilisés sont les causeries, les émissions de radio, les séances d'éducation environnementale dans les écoles. Les thèmes traités touchent l'aspect socio-économique de la conservation. La dernière action de sensibilisation a été réalisée à la fin mars 2010 et concernait le respect des limites du parc. D'autres actions sont programmées fin avril 2010 sur l'utilisation rationnelle des ressources naturelles.

Interactions avec les utilisateurs des sols voisins (public et privé)

Il existe un cadre de collaboration formelle, initié par l'ICCN, entre les gestionnaires de l'AP et les communautés riveraines, les ONG de conservation locales et internationales. La collaboration porte sur la conservation, la recherche et le tourisme. Les gestionnaires estiment que leurs relations avec ces autres acteurs sont ouvertes et basées sur la confiance.

Place des communautés locales dans les prises de décision relatives à la gestion de l'aire protégée

Les communautés locales ne participent pas aux décisions de gestion de l'aire protégée.

Tourisme

Des tours opérateurs touristiques utilisent l'AP suivant le cadre établi par le document élaboré pour le « Tourisme de vision » en 2009. La présence des opérateurs touristiques contribue à améliorer l'économie locale.

5. Résultats: qu'a-t-on réalisé?

Accueil des visiteurs

Il existe trois gîtes de montagne en très bon état pour accueillir les touristes sur le Ruwenzori. Il existe également un centre d'accueil pour la montée du volcan Nyiragongo.

Droits et taxes

Des droits et taxes sont perçus par les gestionnaires et les règlements de l'AP prévoient qu'un pourcentage de ces taxes est directement réinvesti dans le budget de fonctionnement de l'AP. Ainsi 30% des recettes touristiques sont rétrocédées aux populations locales, 20% sont utilisées pour le fonctionnement du secteur de l'AP concerné et les 50% restant sont acheminés à la direction générale de l'ICCN.

Accès

L'AP n'est pas enclavée et ses points d'entrée potentiels seraient contrôlés par le système de surveillance en place, mais il faut rappeler que celui-ci ne couvre qu'une partie de l'AP.

Retombées économiques pour les communautés

Les communautés locales profitent des retombées des activités touristiques se déroulant dans l'AP à travers la rétrocession d'un pourcentage des droits d'entrée, la vente des produits alimentaires et artisanaux, les services prodigués aux touristes (port des bagages, taxi), etc. Les communautés locales peuvent pratiquer l'apiculture, la collecte de PFNL, la collecte de plantes médicinales dans l'AP. Elles pratiquent la pêche à l'intérieur du parc à hauteur d'environ 11 000 tonnes de poissons par an. Il existe aussi des initiatives locales visant à améliorer le bien-être des communautés locales: le WWF développe un projet visant à proposer une alternative au prélèvement de bois dans l'AP. L'existence de l'aire protégée a donc entraîné quelques avantages économiques pour les communautés locales sans grande importance toutefois pour l'économie régionale mais les potentialités ne sont pas encore exploitées aux maximum.

Etat des lieux

Les données d'inventaires les plus récentes permettent d'estimer l'état de dégradation des ressources, et montrent que certaines espèces phares sont encore présentes, notamment le Gorille, l'Eléphant, l'Hippopotame, le Lion, le Léopard, le Chimpanzé. Les données quantitatives sur les populations actuelles ne sont connues que pour certaines espèces (gorilles). Les populations animales sont en forte régression suite aux conflits armés qui ont perduré depuis plusieurs années.